

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 janvier 2024 à 18 h 30

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Approuvée avec 22 voix POUR, 1 CONTRE, par 4 ABSTENTIONS

POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Approuvée à l'unanimité

POINT N°3 CLÔTURE BUDGET ÉTABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE-LES-BAINS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Approuvée avec 22 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES

Approuvée à l'unanimité

POINT N°5 PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Approuvée à l'unanimité

POINT N°6 CONVENTION DE FINANCEMENT - ÉCOLES DES HAMEAUX JEANNE D'ARC - DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2034

Approuvée à l'unanimité

POINT N°7 MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURISATION DE LA RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CHOIX PRESTATAIRE - LOT 3 ÉCLAIRAGE PUBLIC -

Approuvée à l'unanimité

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Approuvée à l'unanimité

Le Maire

Vincent SCATTOLIN



Affiché le

Retiré le